



Patinage Valleyfield

GUIDE PRATIQUE *du patineur*

SAISON 2026-2027



La vie au club



Notre saison



Règles de fonctionnement



Revue sur glace



www.patinagevalleyfield.com

Apprendre • Progresser • S'épanouir



Bienvenue à Patinage Valleyfield!

Depuis **près de 80 ans**, Patinage Valleyfield accompagne les jeunes et les adultes dans leur découverte et leur développement du patinage artistique. Saison après saison, notre club a à cœur d'offrir un environnement **sécuritaire, accueillant et dynamique**, où chacun peut évoluer à son rythme, dans le plaisir et le dépassement de soi.

Que vous soyez un nouveau membre ou que vous fassiez partie de la grande famille de Patinage Valleyfield depuis plusieurs années, nous sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison.

Ce guide pratique a été conçu pour vous accompagner tout au long de l'année. Vous y trouverez les principales informations utiles concernant le fonctionnement du club, les personnes-ressources, les horaires, le calendrier de la saison ainsi que nos règlements internes.

Notre conseil d'administration, nos entraîneurs, nos assistants de programme et nos nombreux bénévoles travaillent avec passion afin d'offrir à chacun une expérience positive sur la glace comme à l'extérieur de celle-ci.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2026-2027 remplie de plaisir, de découvertes, de réussites et de beaux souvenirs.

Bienvenue dans la grande famille de Patinage Valleyfield!



Nos valeurs

Au-delà du patinage, nous souhaitons transmettre des valeurs qui accompagnent **chacun de nos membres** tout au long de leur parcours et qui guident chacune de nos décisions.

- ✓ Engagement
- ✓ Dynamisme
- ✓ Bienveillance
- ✓ Plaisir
- ✓ Passion



Notre conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de bénévoles qui veillent au bon fonctionnement du club et qui travaillent, en collaboration avec les entraîneurs et les autres bénévoles, à offrir une expérience positive à tous nos membres.

Rôle	Responsable
Présidente	Julie Daigneault
Vice-présidente – Tests	Linda Acquin
Trésorière – Bingo	Annick Vincent
Secrétaire – Inscriptions et Revue sur Glace	Annie Simard
Administratrice – Patinage Plus et événements	Nathalie Ledoux
Administratrice – Compétition et développement des patineurs	Geneviève Legault
Administratrice – Relations publiques et site web	Nathalie Prades
Administratrice – Patinage STAR, campagnes de financement et sécurité	Patricia Rhéaume
Administratrice – Lauréats	Claudia Rochefort
Administratrice – Patinage Plus	Priscila Charbonneau
Représentante des entraîneurs	Annick Gamelin



Impliquez-vous à nos côtés

Le succès de Patinage Valleyfield repose sur l'engagement de nombreux bénévoles. Qu'il s'agisse de la compétition, de la Revue sur Glace, des événements spéciaux ou des campagnes de financement, chaque bénévole contribue à offrir une expérience enrichissante à nos membres.

Vous aimeriez vous impliquer? Communiquez avec nous! Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre équipe de bénévoles.



Comment nous joindre

Coordonnées

Patinage Valleyfield / Club de patinage artistique de Valleyfield (1000573)

Case postale 112

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V5

Personnes ressources

Julie Daigneault

Présidente

julie.daigneault.cpav@hotmail.com

Linda Acquin

Vice-présidente

acquinlinda@gmail.com

Annick Gamelin

Représentante des entraîneurs

annick_patin@hotmail.com

Vous ne savez pas qui contacter?

Aucun souci! Communiquez avec nous à **patinagevalleyfield@hotmail.com**. Nous acheminerons votre demande à la personne responsable.

Restez informés!

Consultez régulièrement notre site Web et nos réseaux sociaux afin de connaître les dernières nouvelles, les inscriptions, les horaires et les activités du club.

Site web officiel : www.patinagevalleyfield.com

Facebook : Patinage Valleyfield *Page officielle*

Instagram : [patinage_valleyfield](https://www.instagram.com/patinage_valleyfield)





Notre équipe d'entraîneurs

Nos entraîneurs certifiés par Patinage Canada accompagnent les patineurs dans leur développement, en leur offrant un encadrement adapté à leur niveau, à leurs objectifs et à leur progression. Ils demeurent également disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de la saison.



Annick Gamelin

450-567-0000
annick_patin@hotmail.com

Représentante des entraîneurs



Alyssa Besner

besneralyssa50@gmail.com



Chantal Barrette

450-807-6514
scbb01@hotmail.com



Thalie Boileau

thalieboileau@gmail.com



Marie-Ève Collins

450-374-5022
maeve03@hotmail.com



Mégane Gaboury

450-801-6176



Rosalie Groulx

450-921-1266
rosalie.groulx@outlook.com



Jessica Laplante

450-802-6075
jess_laplante@hotmail.com



Mélissa Latreille

450-601-2798
meli_bonbon24@hotmail.com



Valérie Payment

450-288-4151
val5831@hotmail.fr



Natalie Ranger

450-544-3566
natalieranger75@icloud.com



Erika Santangelo

514-664-6083



Nancy Ann Scott

514-726-3132
nancyannscott@hotmail.com

Le choix d'un entraîneur

Les familles sont libres de choisir leur entraîneur. Le conseil d'administration demeure impartial dans ce choix. Si vous souhaitez être accompagné dans votre réflexion, l'entraîneur responsable pourra vous expliquer le fonctionnement du programme et répondre à vos questions.



Calendrier de la saison

Voici les principales dates à retenir pour la saison 2026-2027. Pour connaître les mises à jour ou les changements en cours de saison, consultez régulièrement notre site Web.

LÉGENDE	Activité spéciale / compétition	Aucun cours	PP annulé	Glaces OPEN	Reprise / début	Fin de saison
MOIS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEPTEMBRE 2026	7	8	9	11	12	13
	14	15	16	18	19	20
	21	22	23	25	26	27
	28	29	30	2	3	4
OCTOBRE 2026	5	6	7	9	10	11
	12	13	14	16	17	18
	19	20	21	23	24	25
	26	27	28	30	31	1
NOVEMBRE 2026	2	3	4	6	7	8
	9	10	11	13	14	15
	16	17	18	20	21	22
	23	24	25	27	28	29
DÉCEMBRE 2026	30	1	2	4	5	6
	7	8	9	11	12	13
	14	15	16	18	19	20
	21	22	23	25	26	27
	28	29	30	1	2	3
JANVIER 2027	4	5	6	8	9	10
	11	12	13	15	16	17
	18	19	20	22	23	24
	25	26	27	29	30	31
FÉVRIER 2027	1	2	3	5	6	7
	8	9	10	12	13	14
	15	16	17	19	20	21
	22	23	24	26	27	28
MARS 2027	1	2	3	5	6	7
	8	9	10	12	13	14
	15	16	17	19	20	21
	22	23	24	26	27	28
AVRIL 2027	29	30	31	2	3	4
	5	6	7	9	10	11

DATES IMPORTANTES

9 septembre : Formation des assistants

11 septembre : Début de la saison régulière

24 et 25 octobre : Invitation Souvenir Guy-Mc Sween –

Pas de cours

4 au 6 décembre : Invitation Sud-Ouest à Sainte-Martine –

Pas de Patinage Plus

18 décembre : Spectacle de Noël

21 décembre au 10 janvier : **Congé des Fêtes - pas de cours**

21-22-28-29 décembre et 4 au 6 janvier : Glaces OPEN

8 au 10 janvier : Finale régionale STAR / Mes Premiers Jeux -

Pas de cours

28 février : Fin de la saison régulière

1 au 3 mars : Glaces Open

5 au 7 mars : Compétition Invitation Vaudreuil – **Pas de cours**

8 mars : Début des pratiques de la Revue sur Glace

20 mars : Gala des patineurs

9 avril : Générale – Revue sur Glace

10 et 11 avril : Représentations – Revue sur Glace



Horaire des glaces

Horaire régulier

Dès le 11 septembre – Aréna Michel-Rochefort, 84 rue Marquette, Salaberry-de-Valleyfield

HORAIRE DES GLACES

SAISON 2026-2027

LUNDI		MARDI		MERCREDI	
17 h à 18 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	17 h à 17 h 50	Cours de groupe STAR* Patinage STAR (semi-privé ou privé - 50 min)	17 h à 18 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)
19 h à 19 h 50	Groupe Adultes* Patinage STAR (semi-privé ou privé - 50 min)	18 h à 19 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	19 h à 19 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)
VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
17 h à 18 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	8 h à 9 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	8 h à 9 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)
19 h à 20 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	10 h à 10 h 50	Patinage Plus	10 h à 10 h 50	Patinage Plus
19 h à 19 h 50	Groupe Adultes Patinage STAR (semi-privé ou privé - 50 min)	11 h à 12 h 50	Patinage STAR (privé et semi-privé)	11 h à 11 h 50	Cours de groupe STAR* Patinage STAR (semi-privé ou privé - 50 min)

 Patinage STAR
(privé et semi-privé)

 Cours de groupe STAR
(et Patinage STAR
(semi-privé ou privé - 50 min))

 Patinage Plus

 Groupe Adultes*

* Priorité d'inscription
aux cours de groupe.



Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement suivantes ont pour objectif d'assurer un environnement sécuritaire, respectueux et agréable pour tous les membres. En s'inscrivant au Club, les membres ainsi que leurs parents ou personnes responsables s'engagent à les respecter.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1. Toutes les personnes inscrites au Club ainsi que leurs parents ou personnes responsables s'engagent à respecter les règlements en vigueur.
2. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets, d'accidents survenus dans l'aréna et de défauts techniques.
3. Le Club se réserve le droit de modifier l'horaire sans préavis.

RESPECT ET CIVILITÉ

4. Aucun écart de langage, propos ou geste déplacé, ni commérage ne sera toléré, y compris sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.). Aucun geste ou propos d'intimidation ne sera toléré. Des sanctions pourront être appliquées conformément aux politiques de Patinage Canada et de Patinage Québec sur le harcèlement, l'intimidation et la violence.
5. **Publication de photos, de vidéos et de « stories » sur les réseaux sociaux:** Le Club encourage les parents à partager les réussites de leur enfant tout en veillant à respecter le droit à l'image et la vie privée des autres patineurs et de leur famille.
 - ✓ Afin de respecter le droit à l'image et la vie privée des membres, toute personne qui publie une photo, une vidéo ou une « story » mettant en vedette son enfant doit s'assurer que celui-ci est le principal sujet de la publication.
 - ✓ Lorsque d'autres enfants sont clairement reconnaissables, le parent doit obtenir le consentement des personnes concernées ou prendre les mesures nécessaires pour les rendre non identifiables (recadrage, floutage ou tout autre moyen approprié).
 - ✓ Le Club demande à tous les parents de faire preuve de prudence et de respect lors de la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux afin de protéger la vie privée de l'ensemble des patineurs.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

6. Il est demandé de ne pas déranger les patineurs(-euses) durant les cours ou les leçons privées.
7. Pour les cours de groupe, la ponctualité est requise afin de ne pas nuire au déroulement des séances.
8. Par mesure de sécurité et par respect envers les bénévoles, le parent doit récupérer son enfant immédiatement après la séance, sous peine d'amende en cas de retard.

SÉCURITÉ

9. Le port du jeans est interdit sur la glace pour toutes les personnes inscrites et pour le personnel entraîneur, sous peine de refus d'accès à la patinoire.
10. Les cheveux doivent être attachés. Il est demandé d'éviter le port de bijoux ou d'objets susceptibles de tomber sur la glace et de causer des blessures.
11. Le port d'un casque de hockey homologué CSA et de gants ou mitaines est obligatoire pour tous les patineurs(-euses) n'ayant pas complété les cinq premiers écussons du programme Patinage Plus. Les patins de type jouets à bottine rigide sont interdits. Les effets personnels des patineurs doivent être clairement identifiés (protège-lames, mitaines, casque, vêtements).
12. Le patineur est tenu de respecter le Règlement de sécurité de Patinage Québec, notamment :

- a. Déclarer à l'entraîneur tout changement de son état de santé qui empêche ou affecte la pratique normale du patinage, notamment les symptômes liés à une commotion cérébrale, ou qui risque d'avoir des effets néfastes sur son intégrité corporelle;
 - b. Déclarer à l'entraîneur qu'il utilise ou est sous l'effet de médicaments;
 - c. Déclarer à l'entraîneur qu'il porte des lentilles cornéennes;
 - d. Ne pas consommer ou être sous l'effet de boisson alcoolique, de substance dopante ou de drogue.
13. Il est interdit d'apporter de la nourriture sur la glace.
14. La bande doit demeurer libre de tout objet personnel. Les objets doivent être déposés sur le banc des joueurs(-euses). Il est interdit de s'asseoir sur la bande.
15. Les portes accédant à la patinoire doivent demeurer fermées en tout temps.
16. En cas de chute, la personne doit se relever rapidement.
17. Toutes les personnes présentes sur la glace doivent quitter la patinoire dès que le signal sonore pour la surfaceuse retentit.
18. Le port de protège-lames est obligatoire pour circuler dans l'aréna.

19. Supervision des patineurs

Patinage Plus : La présence d'un parent ou d'une personne adulte responsable désignée par le parent est obligatoire en tout temps pendant que l'enfant est à l'aréna et participe à ses activités sur la glace.

Patinage STAR : La présence d'un parent ou d'une personne adulte responsable désignée par le parent est obligatoire pour les patineur(-euse)s âgés de moins de 12 ans. Si un parent ne peut être présent, il lui incombe de désigner une personne responsable qui assurera la supervision de la patineuse ou du patineur pendant toute la durée de sa présence à l'aréna.

Patinage Valleyfield n'offre pas de service de garde ni de surveillance des enfants. Le personnel entraîneur, les assistant(e)s de programme, les bénévoles ainsi que les administrateur(-trice)s ne peuvent être considérés comme responsables de la supervision des patineur(-euse)s en dehors de l'encadrement normal des activités sur glace.

20. Il est interdit de flâner sur la glace.
21. En tout temps, les participant(e)s et le personnel entraîneur doivent s'assurer que les mouvements exécutés sont sécuritaires pour eux-mêmes et pour les autres.
22. Piquer la glace de manière volontaire par colère est interdit et passible de suspension.
23. Il est primordial de respecter les autres personnes sur la glace et de ne pas nuire à leur pratique.
24. L'utilisation du harnais est réservée au personnel entraîneur, qui doit le ranger après usage.
25. Tous les participant(e)s doivent boucher les trous sur la glace avant de quitter la patinoire.
26. Il est important de respecter la personne qui exécute son solo, sa danse sur musique ou qui est en situation d'évaluation.

BLESSURES

27. En cas d'incapacité de patiner en raison d'une blessure survenue lors d'une séance de patinage, d'une durée consécutive d'au moins deux semaines, une reprise des séances manquées sera autorisée et privilégiée durant la même saison (session). Si les séances ne peuvent être reprises, un crédit sera calculé et pourra être appliqué à la saison (session) suivante. Un billet médical précisant la durée de l'absence devra être transmis au comité. Le calcul des séances manquées débutera dès la réception d'un avis par courriel. *Aucun remboursement ou reprise ne sera possible pour des absences consécutives de moins de deux semaines ou survenues à l'extérieur des activités de patinage.*

INSCRIPTIONS

28. Le paiement complet des frais d'inscription doit être effectué au plus tard le 18 novembre 2026
29. Des frais de 30 \$ seront exigés pour tout chèque sans provision.

30. Toute demande de remboursement des frais d'inscription doit être faite par écrit (courriel), conformément aux règles dictées de l'Office de la protection du consommateur. Un frais administratif de 65 \$ correspondant à la cotisation à Patinage Canada n'est pas remboursable.
31. Un rabais « Famille » de 25 \$ est accordé par chaque personne inscrite additionnelle résidant à la même adresse.
32. Le Club se réserve le droit d'interdire l'accès à la glace à toute personne inscrite n'ayant pas acquitté la totalité de ses frais d'inscription au 18 novembre 2026.
33. Aucune substitution de journée n'est permise en cas d'absence.
34. Glace supplémentaire (« parcelle » ou « patch ») : Une personne inscrite peut patiner lors d'une plage horaire où elle n'est pas inscrite en obtenant préalablement l'autorisation de la personne responsable et en acquittant les frais avant d'accéder à la glace.
35. Toute demande de changement de niveau au cours de la saison doit être transmise par courriel à patinagevalleyfield@hotmail.com. La demande pourra être acceptée selon les places disponibles.

TESTS

36. La personne inscrite doit se présenter une heure avant l'heure prévue pour son test.
37. Pour pouvoir présenter un test, la personne inscrite doit avoir payé les frais de test avant sa tenue.
38. Toute personne inscrite souhaitant présenter un test dans un autre club doit préalablement obtenir l'autorisation écrite de la responsable des tests.

COMPÉTITIONS

39. Chaque personne inscrite est responsable de son inscription aux compétitions.
40. Chaque personne inscrite est responsable de fournir une copie des résultats de toutes les compétitions auxquelles elle participe. Ces résultats serviront notamment pour la complétion des grilles pour les lauréats, le cas échéant.

ENTRAÎNEUR(-EUSE)S PROFESSIONNEL(LE)S

41. Les entraîneuses et entraîneurs doivent être en règle avec Patinage Canada.
42. Lors de leur assemblée générale annuelle, les entraîneuses et entraîneurs se doivent d'élire une personne qui les représentera au comité du Club.
43. Une liste officielle indiquant leurs noms et leurs coordonnées est disponible aux membres sur le site Internet du club et dans le carnet des patineurs.
44. Cette liste est révisée au début de chaque saison. Pour y figurer, l'entraîneuse ou l'entraîneur doit transmettre une demande écrite ainsi que ses coordonnées lors de la communication annuelle à cet effet (qui a lieu fin juillet, début août). Toute demande d'ajout en cours de saison doit être transmise par écrit au président ou présidente du Club.
45. Le Club et ses membres ne peuvent être tenus responsables des paroles ou gestes posés par un(e) entraîneur(-euse). Toutefois, après enquête, le Club se réserve le droit de sanctionner un(e) entraîneur(-euse), s'il y a lieu.

ASSISTANT(E) DE PROGRAMME

46. L'assistant(e) de programme doit faire preuve de respect envers les participants(es), les parents, les entraîneurs(-euses), les membres du comité et ses pair(e)s.
47. En aucun cas, il n'est permis de porter atteinte à un enfant pour le réprimander.
48. L'assistant(e) doit d'aviser l'entraîneur(-euse) responsable en cas de retard ou d'absence.
49. L'assistant(e) ne peut pas enseigner; son rôle est d'assister le personnel entraîneur dans l'encadrement des participant(e)s.

LAURÉATS

50. Les critères de sélection sont émis par Patinage Sud-Ouest, Patinage Québec et Patinage Canada et peuvent être modifiés chaque année.



Revue sur Glace

La Revue sur Glace est l'événement phare de notre saison. Elle permet à tous nos patineurs, du Patinage Plus au Patinage STAR, de présenter le fruit de leurs apprentissages devant leurs proches dans un spectacle rassembleur et mémorable.

Dates importantes

Générale le vendredi 9 avril 2027

Représentations samedi le 10 et le dimanche 11 avril 2027



Bénévoles



Patinage Valleyfield est toujours à la recherche de bénévoles pour œuvrer auprès du comité de la Revue ou lors des représentations. Que ce soit à l'accueil, dans les chambres ou lors du montage et démontage des décors, votre participation est précieuse. Les postes seront comblés en fonction de la date de réception de votre formulaire de bénévolat.

Critères d'admissibilité et parution dans la revue

Toute personne désirant participer à la Revue sur Glace doit être membre en règle de Patinage Valleyfield et avoir acquitté le paiement de son bloc d'heures de glace avant le 18 novembre 2026.

Une patineuse ou un patineur de compétition de niveau Pré-Juvenile ou plus ayant participé aux Championnats de Sous-Section ou Championnats sans limites à novice – section Québec ou Championnats junior et senior de la section Québec, membre de Patinage Valleyfield, mais qui s'entraîne dans un autre club ou école, pourra participer à la Revue sur Glace sans avoir à payer un bloc d'heures de glace. Cette personne devra toutefois acquitter ses frais d'inscription pour participer à la Revue sur Glace.

Pour tous les numéros, les catégories et l'éligibilité aux numéros (solos, duos/trios/quatuor) sont déterminées en fonction des tests réussis au 31 décembre 2026. Les différents tirages au sort seront effectués par le comité de la Revue sur Glace accompagné d'au moins deux membres du conseil d'administration.



Critères d'admissibilité aux numéros

- **Ouverture** : 50 patineurs les plus avancés en test
- **Junior** : Avoir complété l'étape 5 et patiner sur des glaces STAR ou groupe STAR
- **Intermédiaires** : 2 tests STAR 2 (danses, habiletés ou style libre – complet)
- **Seniors** : Style libre STAR 5 ou 1 test de niveau STAR 8 et plus
- **Adultes** : Sans égard à leur inscription au bloc de glace, les patineuses et patineurs âgés de plus de 18 ans sans expérience de patinage, ceux âgés de plus de 25 ans ainsi que ceux de plus de 18

ans de retour après une interruption de plus de cinq ans sont considérés comme des patineuses et patineurs adultes et pourront participer au numéro du groupe adulte lors de la Revue sur Glace.

- **Assistants** : Afin de pouvoir participer au numéro des assistant(e)s de programme, les patineur(-euse)s (assistant(e)s) devront avoir effectué au minimum 70 % de présences en tant qu'assistant de programme pour la journée choisie en début de saison. La sélection des accompagnateur(-trice)s se fera par ancienneté parmi les assistant(e)s de programme ayant cumulé le plus grand nombre de présences auprès des patineur(-euse)s du programme Patinage Plus.

Catégories pour un quintette STAR (basé sur les tests de style libre)

- Quintette aucun test et STAR 1
- Quintette STAR 2-3
- Quintette STAR 4-5

Catégories et critères pour duo, trio, quatuor STAR – avancé et Adultes

- Trios adultes : être inscrit dans une plage STAR privée ou semi-privée
- Duo, trio ou quatuor : STAR 6 et plus : minimum 1 Axel et 1 double saut dans le programme
- Solo : STAR 8 et plus : minimum 1 Axel et 2 doubles sauts dans le programme

Frais d'inscription à la Revue sur Glace

Pour participer au spectacle, les personnes inscrites doivent payer leur frais d'inscription (payable en argent comptant, par virement ou par chèque) ou fournir une commandite (le formulaire de commandite est disponible sur demande).

Présences / absences aux pratiques et aux représentations

Le comité organisateur et le personnel entraîneur disposent d'une période de 5 semaines pour préparer cet événement de grande envergure! À compter du mois de mars, les participants et participantes patineront avec leur groupe lors des plages horaires allouées pour les pratiques du spectacle.

En s'inscrivant à la Revue sur Glace, chaque participant ou participante s'engage à prendre part à tous les numéros auxquels il ou elle est inscrit(e) et prévus à l'horaire.

La présence à chacune des pratiques est essentielle à la réussite du projet. Nous sommes conscients des contraintes que peuvent occasionner les pratiques, mais toute demande d'absence doit être transmise au conseil d'administration accompagnée d'un motif, idéalement une semaine à l'avance. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion de la patineuse ou du patineur du numéro, sans remboursement, à la discrétion du comité. Tout retard à une pratique est considéré comme un manquement.

Par ailleurs, toute personne participante doit obligatoirement être présente :

- À la séance d'essayage du costume ou des costumes
- À la dernière pratique de chacun de ses numéros
- À la pratique générale du vendredi soir
- Aux représentations du samedi et du dimanche.

Les patineuses et patineurs STAR qualifiés pour les championnats provinciaux pourraient, selon l'horaire de passage et le lieu de la compétition, être autorisés à s'absenter d'une ou de plusieurs pratiques de la Revue sur Glace. Dans ce cas, la personne participante devra prendre les mesures nécessaires pour se tenir informée de l'évolution des chorégraphies (ex : vidéo, discussion avec l'entraîneur, etc.). Le conseil d'administration l'informerait de la période d'absence autorisée pour cette occasion.

Le conseil d'administration juge cette politique nécessaire afin d'assurer une utilisation optimale des heures de glace et d'être équitable envers les participantes et participants engagés et présents. À cet effet, un contrat d'engagement devra être signé lors de l'inscription à la Revue sur Glace.

Tout manquement ou absence non justifiée à l'une ou l'autre ou plusieurs des pratiques / rendez-vous mentionné plus haut pourrait entraîner l'exclusion de la patineuse ou du patineur pour les spectacles ultérieurs.

Pour toutes questions concernant ces règlements, n'hésitez pas à communiquer le conseil d'administration.



Déroulement de la Revue sur Glace



Essayage des costumes et photo souvenir

L'essayage des costumes se fait la semaine précédant le spectacle. Il est important de respecter la journée d'essayage attribuée à votre groupe. Il est très important d'être présent afin de vérifier les grandeurs des costumes et apporter les altérations ou réparations si nécessaires.



Le Jour « J » (fin de semaine du spectacle)

Une équipe de parents bénévoles responsables verra à la sécurité et au bien-être des patineuses et patineurs tout au long de la fin de semaine. Votre enfant sera pris en charge dès son arrivée à l'aréna. Toutes les personnes participantes doivent donner leur présence. Les plus jeunes recevront un collier identificateur à son nom et des bénévoles les accompagneront vers la chambre attribuée à leur groupe.

Durant le spectacle, aucun contact n'est permis entre les patineuses et patineurs et les parents assis dans les estrades. Par ailleurs, hormis les bénévoles, aucun parent ne sera admis dans les chambres.

Vous retrouverez votre enfant à la fin du spectacle lors de la sortie contrôlée. Une signature à l'accueil attestant que vous prenez charge de votre enfant est requise pour les jeunes du Patinage Plus ainsi que les patineurs et patineurs des groupes Junior et Intermédiaire.



Durant les représentations

Aucun repas ou collation ne sera toléré dans les chambres. Des collations et des bouteilles d'eau seront fournies aux participants. Si les patineuses et patineurs doivent se déplacer dans l'aréna, ils se doivent de mettre un manteau afin de protéger le costume au risque de se voir retourner au vestiaire.

Pratique entre les représentations

Prendre note qu'aucune personne ne sera tolérée sur la glace entre les représentations sous aucun prétexte.